

PROJET DE L'EASTMAIN-1-A-SARCELLE-RUPERT

Le bilan dans votre communauté

Nemaska

Signée en 2002, la *Convention Boumhounan* a donné le coup d'envoi au projet des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et de la dérivation Rupert. À la faveur de cette entente, les travaux sont réalisés selon une nouvelle relation fondée sur la coopération et le respect mutuel entre Hydro-Québec, sa filiale la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) et les Cris. Ainsi, les Cris prennent part activement à la conception du projet ainsi qu'à l'application des mesures d'atténuation et de mise en valeur : entreprises crées, travailleurs crées et maîtres de trappage sont à l'œuvre. De plus, les maîtres de trappage participent à tous les relevés techniques et environnementaux durant les phases d'avant-projet et de construction ainsi qu'à toutes les activités du suivi environnemental, dont certaines devraient se dérouler jusqu'en 2021.

Emplacement des terrains de trappage



Onze terrains de trappage touchés, y compris celui de Mistissini (M33), dont la responsabilité est partagée avec un maître de trappage de Nemaska.



Couloir d'approche de la sauvagine à la baie Jolly

Les retombées économiques

Depuis 2007, des entreprises de Nemaska ont obtenu 37 contrats. Parmi ceux-ci, mentionnons la construction de trois ouvrages hydrauliques sur la rivière Rupert et de leurs accès.

Pour leur part, les maîtres de trappage ont obtenu 67 contrats. Certains d'entre eux ont ainsi pu développer une expertise en gestion et en réalisation de travaux avec le soutien du personnel du chantier.

De 2007 à 2011, près de 9 % des travailleurs cris prenant part au projet provenaient de la communauté de Nemaska.

De façon générale, les résultats des sondages menés auprès des travailleurs cris révèlent qu'ils ont apprécié leur expérience de travail sur les chantiers. En effet, 92 % d'entre eux voudraient revivre une expérience similaire en raison de la nature du travail, des connaissances qu'ils ont acquises ainsi que des bonnes conditions salariales. Enfin, leur retour dans la communauté s'est déroulé sans problème particulier, et 81 % d'entre eux ont trouvé un nouvel emploi.

Bien que les résultats des activités réalisées lors du suivi environnemental soient connus, certaines données sont toujours manquantes ou ne nous permettent pas de tirer des conclusions définitives sur la nature et l'ampleur des impacts causés par le projet.



Priscilla Jolly, planteuse, près du seuil du PK 290

Les mesures d'atténuation et de mise en valeur

Pourquoi

Pour maintenir ou améliorer l'accès au territoire, l'utilisation des biefs Rupert ainsi que les activités de chasse et de pêche.

Comment

Par la mise en œuvre de plus de 35 types de mesures d'atténuation et de mise en valeur.

À la fin de l'année 2011, la grande majorité de ces mesures avaient été mises en œuvre ou étaient en cours de réalisation. Les mesures à compléter en 2012 comprennent notamment la relocalisation de deux campements, la construction d'une rampe de mise à l'eau communautaire au lac Nemiscau, la correction de certaines frayères à omble de fontaine ainsi que des plantations et des ensemencements dans les sites touchés.

Au cours de l'automne 2011, les maîtres de trappage ont été consultés sur l'efficacité de plus d'une centaine de mesures d'atténuation et de mise en valeur réalisées sur leurs terrains respectifs. Cet exercice d'appréciation a été effectué alors qu'ils commençaient à se réappropriier les milieux modifiés par le projet.

Parmi les mesures d'atténuation, mentionnons :

- les nouveaux campements ;
- les mesures pour la navigation dans le bief Rupert amont (déboisement, rampe de mise à l'eau et balisage) et sur le cours aval de la rivière Rupert (rampes de mise à l'eau, amélioration des portages et signalisation) ;
- le trappage intensif du castor ;
- l'aménagement des frayères du cours aval ;



Frayère à omble de fontaine aménagée au PK 9 de la rivière Lemare

- les ensemencements des berges exondées;
- les activités de la Société Weh-Sees Indohoun;
- les plantations et les ensemencements dans les sites touchés.

Les données du suivi environnemental révèlent que les ouvrages hydrauliques aux PK 290, 223, 170, 110,3 et 85 ont été réalisés conformément aux critères de conception prévus et atteignent les objectifs pour la navigation et les habitats aquatiques.

Parmi les mesures de mise en valeur, il y a des routes de construction maintenues à la demande des maîtres de trappage et de nouveaux accès terrestres qui contribuent à faciliter l'utilisation des terrains de trappage.

Divers moyens resteront en place pendant plusieurs années encore pour que cette démarche de réappropriation puisse se poursuivre :

- avec le soutien et sous la supervision des comités mixtes Cris-Hydro-Québec;
- avec la participation des utilisateurs aux nombreuses études prévues au programme de suivi environnemental et d'efficacité des mesures d'atténuation.

Le suivi environnemental

Entre 2007 et 2011, les maîtres de trappage concernés ou leurs représentants ont participé à tous les programmes de suivi environnemental réalisés sur le territoire de Nemaska. Leur implication sera maintenue, puisqu'une vingtaine d'activités se poursuivront, dont certaines sont planifiées jusqu'en 2021.

Ces suivis portent sur les sujets suivants :

- l'évolution des populations de poissons de la rivière;
- l'utilisation du territoire;
- l'évolution des rives et de la végétation;
- l'utilisation des rives par la faune et la sauvagine.



Ensemencement des berges exondées

Les comités

L'année 2012 se caractérise par une accélération de la transition entre les équipes de construction et les équipes d'exploitation des aménagements. La continuité sera notamment assurée par les comités mixtes Cris-Hydro-Québec qui poursuivront leur travail, dont le Comité de suivi et le Comité de gestion de la rivière Rupert.

Les ententes

Dans le cadre des ententes entre Hydro-Québec et les Cris gérées par la Société Niskamoon, plusieurs fonds sont mis à la disposition des communautés pour la réalisation de projets visant la poursuite des activités traditionnelles ou de projets communautaires.

www.hydroetcompagnie.com

